

Baie-Comeau, le 15 juin 2009

Madame Marie-Josée Méthot  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sheldrake à  
Rivière-au-tonnerre  
N/Dossier : 1.18

---

Madame,

En réponse aux questions soulevées lors de l'audience publique des 20 et 21 mai 2009 concernant la réalisation d'un chemin d'accès situé à environ 300 mètres à l'ouest du pont Touzel, voici nos commentaires.

Tout accès à la route 138 doit faire l'objet d'un permis d'accès obtenu auprès du ministère des Transports. Le promoteur présente une demande écrite adressée au chef du centre de services concerné. Dans ce cas-ci, la demande devra être acheminée à :

Monsieur Étienne Cormier  
Chef du Centre de services de Havre-Saint-Pierre  
Ministère des Transports  
1175, boulevard de l'Escale  
Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0

À cette demande, le promoteur doit joindre un plan où il est fait mention de la localisation, des dimensions, de la géométrie et de l'usage de l'accès projeté, c'est-à-dire du type et du volume de circulation pendant et après les travaux.

Par la suite, le Ministère analyse la conformité et la sécurité de l'accès en fonction des normes du Ministère (test de visibilité, géométrie de l'accès, etc.). Il est à noter que le Ministère peut faire des recommandations et exiger que des correctifs soient apportés à l'accès projeté avant l'émission d'un permis d'accès.

Si des informations supplémentaires s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer à nouveau avec nous.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Claudia Gagnon, ing.  
Coordonnatrice

Service des inventaires et du Plan

CG/lla

c. c. MM. Michel Bérubé, ing., directeur de la Côte-Nord  
Marc Larin, urb., chef du Service des inventaires et du Plan  
Étienne Cormier, chef du Centre de services de HSP